

LAISSE OBLIGATOIRE

Dans les endroits publics, tous les chats et les chiens doivent être tenus en laisse (longueur maximale 2 mètres).

Celle-ci oit être suffisamment solide pour permettre au gardien de garder une parfaite maîtrise de son animal.



DÉPÔT DE PLAINTE CONCERNANT UN NON-RESPECT DES RÈGLEMENTS

Il est important de le faire au bureau municipal afin que soient comptabilisés et consignés les actes délinquants. Ce sera la Municipalité qui se chargera par la suite du dépôt de plainte s'il y a lieu à la Sûreté du Québec. Si l'agression a lieu la fin de semaine ou en soirée, contactez la Sûreté du Québec.

NOMBRE D'ANIMAUX PERMIS PAR PROPRIÉTÉ DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

2 chiens maximum

ou

3 chats maximum

ou

**4 animaux maximum en
combinant les chats et les
chiens.**



Municipalité de Saint-Épiphane
220, rue du Couvent
Saint-Épiphane (QC) G0L 2X0
Téléphone: (418) 862-0052
Courriel: bureau@saint-epiphane.ca
Site Internet: www.saint-epiphane.ca



RAPPEL

Réglementation municipale sur les chats et chiens

*Source : règlement municipal
numéro 316-13 sur les animaux*



MÉDAILLE OBLIGATOIRE

Au coût de 20\$ par chat ou
chien.

Une seule fois dans la vie de
l'animal, sauf exception.

**Information
au bureau municipal.**



**UN ANIMAL
DOMESTIQUE
PEUT PARFOIS FAIRE
PEUR À CERTAINES
PERSONNES !**

Le respect des règlements est aussi pour la sécurité de tous ceux qui vous entourent et qui forment votre communauté. Certaines personnes ont peur des animaux et il faut les respecter !

**UN ANIMAL MÊME
DOMESTIQUÉ DEMEURE
UN ANIMAL !**

Il est important de ne jamais oublier que même s'il a toujours été gentil et sans malice, un animal domestique demeure toujours un animal avec un instinct qui lui est propre et des comportements qui ne sont pas humains.

La **PRUDENCE** avant tout !

EURKKKKK !
**Je viens de marcher
dans de la**  **!**

**OBLIGATOIRE DE LES RAMASSER
IMMÉDIATEMENT POUR TOUT
GARDIEN D'ANIMAUX !**

Une propriété privée ou publique, c'est la même chose ! On ramasse par respect pour les autres et on dispose comme il faut dans ses ordures ménagères ou dans une poubelle publique.



**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**

**GARDE D'UN CHIEN
SUR UNE PROPRIÉTÉ
PRIVÉE**

- 1) Dans un bâtiment d'où le chien ne pourra pas sortir.
- 2) Dans un enclos ou sur un terrain clôturé suffisamment selon le type de chien.
- 3) Si le terrain n'est pas entièrement clôturé, le chien devra être attaché à un poteau avec une chaîne.



*Un bon gardien
d'animal en est un
qui prend ses
responsabilités
vis-à-vis son
compagnon et ceux
qui sont appelés à le
croiser !*

**IL NE
DEVIENDRONT
PAS DANGEREUX
S'ILS SONT BIEN
ÉLEVÉS ET S'ILS
SONT GARDÉS
SELON LES
RÈGLES EN
PLACE !**

